

Le budget—M. Smith

Les prochains entretiens ont en réalité un double objectif: tout d'abord, recueillir l'avis d'autres personnes que les experts et assurer la continuité dans ces changements afin que les contribuables eux-mêmes puissent s'y adapter. Ils doivent aussi donner au gouvernement, grâce à ce processus, la possibilité de discuter des propositions en profondeur avant de les mettre en vigueur. Comme je le disais, il est possible que d'autres changements découlent de ces consultations.

D'autres changements budgétaires généraux auront des effets spectaculaires pour le secteur de la petite entreprise. Ce budget est une véritable bénédiction pour les petites entreprises. Les avantages comprennent un assouplissement des règles relatives au versement des acomptes provisionnels. Il y a au Canada 50,000 petites entreprises et sociétés agricoles familiales qui vont bénéficier de ce changement. Il y a, notamment, les frais pour droit d'usage d'une automobile, les améliorations administratives à la taxe de vente, le prolongement de la période d'appel en matière d'impôt, les dispositions qui permettent l'adjudication des dépens en cas d'appel favorable au contribuable. La possibilité est offerte à de nombreuses petites entreprises qui veulent exploiter les débouchés commerciaux des pays du tiers monde, de profiter du Fonds pour l'aide et le commerce international de 1.3 milliard de dollars. Un autre aspect du budget avantageux pour le secteur de la petite entreprise est la continuation de la lutte à l'inflation et le plafonnement des hausses de prix à 4 p. 100.

D'autres domaines d'intérêt dans le budget concernent mes fonctions ministérielles. Je voudrais dire un mot du tourisme. Le budget lui est favorable. Il réaffirme l'engagement qu'a pris le gouvernement avec les Projets spéciaux de relance. Plus d'un milliard est consacré à ces projets. Un certain nombre d'entre eux visent à apporter des améliorations dans le secteur touristique. Nombre d'établissements dans ce secteur sont des petites entreprises. Ce qui est bon pour la petite entreprise est aussi bon pour le tourisme. Dans le dernier discours du trône, le gouvernement a reconnu sans ambage la nécessité d'une stratégie du tourisme et annoncé qu'elle serait élaborée et présentée avant longtemps. Dernièrement, le gouvernement a dit qu'il ferait des annonces à la télévision. L'une d'elles encouragera les Canadiens à prendre leurs vacances dans leur pays et une autre—la campagne commencera dans deux mois—invitera les Américains à visiter le Canada. Ces différents programmes contribueront à aider le secteur touristique. Ce secteur a également accès un nouveau programme de développement industriel et régional dont notre ministère a la responsabilité.

Fait intéressant à signaler, monsieur le Président, le budget propose d'inciter les employés à participer à la relance économique en acquérant des actions et en participant aux bénéfices. Cette proposition est d'une logique inattaquable. En premier lieu, elle contribuera à accroître la productivité. Autrement dit, elle incite à la fois la direction et les travailleurs à accroître leur productivité, à augmenter leurs bénéfices. Elle favorisera aussi les relations employeurs-employés et encouragera sûrement l'esprit d'initiative des Canadiens.

Au début de mon discours, j'ai dit que le budget était équilibré. Équilibré en ce sens qu'il propose de saines mesures économiques sans pourtant négliger nos obligations d'ordre social. Je songe par exemple au relèvement des pensions et à la hausse du supplément de revenu garanti. Ces deux mesures réaffirment le souci que le gouvernement a toujours manifesté à l'égard de ses responsabilités sociales.

Par ailleurs, le relèvement du plafond imposé aux REER est une autre mesure favorisant la sécurité des pensions tout en intéressant la petite entreprise. Cette mesure intéresse particulièrement les petits exploitants qui ne participent pas aux grands régimes de pension accessibles aux employés des grandes entreprises et aux fonctionnaires. En 1985, cette limite sera de \$10,000 et de \$15,000 en 1988. C'est donc une mesure qui sera fort profitable aux petites entreprises.

Je voudrais parler aussi des améliorations que le gouvernement a apportées aux prestations de retraite. On propose notamment de diviser le montant de ces prestations lorsqu'il y a rupture du mariage, de permettre au survivant du couple de continuer à les recevoir lorsqu'il se remarie et on propose aussi d'accorder un montant égal aux hommes et aux femmes dans des conditions analogues. Sauf erreur, le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M^{me} Bégin) va présenter des amendements en conséquence une fois qu'elle aura consulté les gouvernements provinciaux.

Il est aussi question, à ma grande satisfaction, de la pension des ménagères. Le gouvernement tient à ce que les femmes puissent bénéficier d'un revenu convenable au moment de leur retraite. Et les mesures qu'il propose constituent un moyen d'atteindre cet objectif. Les modifications qu'on entend apporter aux régimes d'épargne-retraite enregistrés permettront aux petits entrepreneurs, qui économisent en prévision de leur retraite, de s'en servir plus facilement pour déduire leurs impôts.

On dispose finalement, pour couronner le tout sur la situation des ménagères, d'études effectuées par le secrétariat de la petite entreprise sur le rôle de la femme dans le monde du travail. Certes, il est relativement récent que des femmes se lancent en affaires, mais il demeure que les petites entreprises appartenant à des femmes et exploitées par celles-ci recrutent un personnel assez important, surtout chez la gent féminine. Il m'a été donné de voir dernièrement des données statistiques selon lesquelles environ 30 p. 100 des petites entreprises canadiennes appartiennent à des femmes, et il s'agit pour un bon nombre de commerces de détail. Près des deux tiers des femmes interrogées par le secrétariat se sont dit d'avis qu'en règle générale les femmes d'affaires propriétaires d'entreprises n'éprouvaient pas plus de difficultés que leurs confrères dans la même situation. Les femmes d'affaires souhaitent être traitées sur un pied d'égalité par rapport aux autres membres de la communauté des affaires, et je puis assurer aux députés que c'est là mon objectif ainsi que celui de mon gouvernement.

Je ne doute nullement, monsieur le Président, que l'accent mis par le ministre des Finances sur la petite entreprise aura les retombées souhaitées et encouragera globalement l'économie. Par petite entreprise, il faut entendre des commerces de toutes sortes. Il peut s'agir de petites manufactures, de petites usines de conditionnement, et de sous-traitants du secteur de la construction, par exemple. Évidemment, le secteur de la construction domiciliaire dans son ensemble bénéficiera énormément du Programme de protection des taux hypothécaires qu'on vient de proposer. Il peut aussi s'agir des exploitants d'entreprises dans le secteur du tourisme. Beaucoup d'exploitants de petits hôtels et de restaurateurs verront certainement